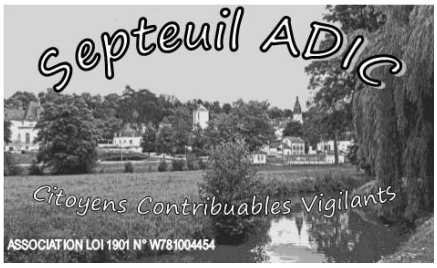

Lu dans le SEPTEUIL MAG N° 5 par Septeuil-ADIC (Page 2/8)

Pour en savoir plus, voici quelques informations complémentaires sur ce festival :

- Depuis septembre 2014, à partir de l' Adubtion day festival 2014, célébration du nouvel an éthiopien, des groupes d'étudiants et d'artistes ont décidé de s'unir sous le nom du collectif Alter-Echoes pour organiser des événements singuliers dans des espaces de dialogue pluridisciplinaires ; ils ont démarché en Ile de France des mairies susceptibles d'accueillir **un festival de deux jours dans un cadre naturel pour l'horizon 2015**.
- Le jeudi 4 décembre 2014, **la municipalité de Septeuil a confirmé la mise à disposition de deux espaces** qui accueilleront les équipes, les artistes et les spectateurs : l'un en centre-ville, **l'autre excentré sur un terrain privé de 3 hectares**, situé sur le plateau à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau, des Plains, des Groux, du Pré Saint Wandrille, de la Tannerie et de Charbonnière.
- L'intention des deux parties est d'avoir une relation de confiance durable, et de se mettre dans **la perspective d'un festival musical annuel en plein air, à Septeuil** en Ile de France, de musique fédératrice « reggae » du mouvement « dub » ; d'où la dénomination de 1 er festival pour l'édition 2015.
- **L'organisateur de ce festival 2015 est l'Association Adubtion**, régie par la loi du 1er juillet 1901, créée et déclarée en mars 2015, à la préfecture de police de Paris - son objet est **la promotion de la culture urbaine et underground** – l'adhésion à l'association est sous réserve d'une **cotisation annuelle fixée à 3 euros.**
- Actuellement**, la mairie prévoit la présence de 1000 participants par journée** sur le terrain appartenant à Mr Philippe Ozilou, où seront localisés le parking et le camping gratuit, deux scènes sonorisées par quatre Sound systems locaux, des buvettes, une cuisine, des sanitaires, etc.

(la page Facebook de l'association Adubtion affiche plus de 6000 invitations)

- L'accès au lieu du festival nécessite d'emprunter le chemin de grande randonnée pédestre **GR 11, interdit à toute circulation automobile** (circulaire du 6 septembre 2005 du ministère de l'écologie et du développement durable ; art. L.361-1 du code de l'environnement.)
- Les habitants des Plains se sont réunis et ont exprimé, auprès de notre association « Septeuil ADIC », de **vives inquiétudes** sur le plan de la sécurité pendant et après le festival, des nuisances sonores, de la santé des participants, et des impacts sur les finances de notre commune.
- Notre association a demandé, **à 2 reprises**, à rencontrer l'organisateur pour pouvoir informer les Septeuillais de tout ce qui leur est préparé pour ce festival en plein air ; il n'a pas été donné suite à cette demande.

Pour l'association Septeuil-ADIC le 10 juillet 2015,

Le président Yannick Le Corre